



Manuel de gestion de l'Alter École

Processus de support – information et communication
Document SUP-ICO-DIR-THE - version 2.2 du 30.03.2023

L'OFFRE THÉRAPEUTIQUE À L'ALTER ÉCOLE



Aux parents et représentants légaux des élèves d'Alter École

Chers parents, nous sommes heureux de pouvoir accueillir votre enfant dans notre institution.

Il est possible que votre enfant bénéficie d'ores et déjà d'une prise en charge thérapeutique, ou alors qu'il en bénéficiera dans le futur. De ce fait, nous aimerions vous transmettre quelques informations pratiques et concrètes sur le fonctionnement thérapeutique de l'institution.

QUELQUES DÉFINITIONS

Logopédie

Le logopédiste prend en charge les troubles de la communication liés au langage oral, écrit et non-verbal (comprendre, s'exprimer, lire, écrire). Ses compétences sont également sollicitées pour les fonctions oro-faciales (motricité de la zone de la bouche, de la langue, des muscles du visage ; déglutition ; respiration ; mastication, etc.).

Psychomotricité

La psychomotricité est une approche globale de l'être humain, destinée aux enfants et adolescents ayant des difficultés de motricité, comportementales, relationnelles ou émotionnelles. Elle a lieu dans une grande salle et avec du matériel favorisant les activités ludiques, car le corps « en mouvement » constitue la base du travail en psychomotricité. Au travers du jeu, l'enfant peut renforcer la conscience qu'il a de son corps, sa confiance en lui et son ouverture aux autres.

Ergothérapie

L'ergothérapie place la capacité d'action au cœur de ses préoccupations. Elle contribue à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie. Les ergothérapeutes en pédiatrie aident les enfants et les jeunes qui sont limités dans leur capacité d'action en raison d'un trouble sensoriel, moteur, cognitif ou /psychique congénital, du développement ou acquis.

Physiothérapie

La physiothérapie a pour but de permettre aux enfants de retrouver la qualité des mouvements de leurs articulations et de leurs muscles, d'utiliser parfois des moyens auxiliaires de suppléance. Le physiothérapeute de l'institution coordonne la venue et le travail des orthopédistes.

ACTEURS PRINCIPAUX

Dans l'institution, plusieurs professions thérapeutiques sont représentées :

- La **logopédie** et la **psychomotricité** font partie de la prestation de base institutionnelle. Elles sont dispensées, avec votre accord, aux enfants bénéficiant de ces prestations.
- La **physiothérapie** ainsi que l'**ergothérapie** sont des thérapies médicalement déléguées. Elles ne peuvent être dispensées à l'Alter École que sur la base d'une décision AI favorable.

Pour une prise en charge par l'AI, une demande pour mesures médicales (physiothérapie et/ou ergothérapie) doit être déposée par un médecin, pédiatre ou neuro-pédiatre. Une demande de bilan ou de traitement est faite par ce dernier selon son expertise.

Dans les situations pour lesquelles l'AI n'intervient pas, une demande peut être faite auprès de l'assurance maladie par le médecin de l'enfant. Dans ce cas la thérapie aura lieu dans un cabinet ou lieu de traitement extérieur, car Alter École n'est pas en mesure de facturer ces prestations aux caisses maladie.

Dans des cas exceptionnels, physiothérapeute et ergothérapeute ont la possibilité de venir à domicile en cas de besoin, d'évaluation ou d'accompagnement de la prise en charge des enfants. Cela se fait après discussion avec les parents et avoir établi les objectifs d'une telle visite. Un accord préalable de la direction d'Alter École est indispensable dans ce cas.

L'ÉQUIPE THÉRAPEUTIQUE D'ALTER ÉCOLE

Logopédistes



Mélina Boyer



Mariko Falda



Anne Gyger-Monnin

Psychomotricienne



Marie Marelli

Physiothérapeute



Frédéric Felbabel

Ergothérapeutes



Alexia Limongelli



Sylvie Oppliger

PARTENAIRES

Nous collaborons également avec un réseau de spécialistes afin de permettre un suivi et une prise en charge thérapeutique optimale.

Médical

Dr. Hassink



Spécialiste en neuropédiatrie. Il est notre spécialiste neurologue consultant, nous permettant d'avoir un suivi spécifique des enfants. Il répond aux questions spécifiques neurologiques et prend en charge le suivi des demandes auprès de l'assurance invalidité. Ceci permet aux physiothérapeutes et ergothérapeutes de promouvoir des soins remboursés. Pour ce faire, des rencontres sont organisées au sein même de l'institution plusieurs fois par année. Lorsque votre enfant est concerné, vous recevez une information de la part du collège de direction et si vous souhaitez être présent, il suffit d'en informer la coordinatrice des thérapies. Il est important de préciser que le Dr Hassink ne devient pas le pédiatre des enfants de l'institution. Il est primordial que chaque enfant continue à avoir un suivi régulier avec le pédiatre de votre choix.

Prof. Viehweger



Nous organisons des consultations à raison de 4-5 fois par année avec l'UKBB (Hôpitaux universitaires pédiatriques de Bâle), afin d'avoir un avis spécialisé lorsqu'un enfant suscite des questionnements quant à son statut articulaire ou neuro-orthopédique. La Professeure neuro-orthopédiste Viehweger est consultée à la demande de l'équipe thérapeutique, en collaboration avec le Dr Hassink et évidemment après validation des parents. Ces consultations

servent à donner un avis spécialisé aux parents, afin de faire des choix sur les différentes possibilités chirurgicales ou de mise en place de moyen auxiliaires.

Technique

Orthopédiste Ortho Team Mattle

Après consultations neuro-orthopédique et votre accord, nous mettons en place, pour certains élèves, des moyens auxiliaires. Cela peut être une forme orthopédique pour le pied comme une attelle pour la jambe ou encore un corset correcteur pour la colonne vertébrale. Il est également possible d'envisager des moyens auxiliaires plus conséquents, tels que fauteuil roulant, plan incliné ou aides à la marche. Nous collaborons avec l'entreprise Ortho Team Mattle depuis de nombreuses années. Ils se déplacent au sein même de l'institution toutes les semaines afin d'adapter le plus rapidement possible les moyens auxiliaires en fonction de l'évolution des enfants.

<https://www.ortho-team.ch/standorte/solothurn/>

Sportho_gmbh

Nous collaborons également avec cette entreprise orthopédique pour tout ce qui concerne les « walker ». Ce sont des appareillages spécifiques permettant une aide à la marche pour les enfants ayant des compétences de marche mais n'arrivant encore pas à développer toutes les ressources nécessaires.

<https://sportho.ch/FR/>

Quand le langage verbal est absent ou perturbé (aussi possible pour le langage écrit), une demande d'un outil de Communication Alternative et Améliorée (CAA) peut être déposée à l'Office AI. Une évaluation par la FSCMA (Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires) peut alors être demandée pour

vérifier si tous les critères de l'OFAS sont remplis. Une fois l'accord de l'AI obtenu, nous avons deux fournisseurs possibles :

Active Communication

Fournisseur d'aides à la communication (classeurs de communication par exemple) et d'appareils de communication (outils informatiques dynamiques pour communiquer par oral ou par écrit).

M.A.Com

Isabelle Samson, logopédiste indépendante.

Le fournisseur nous accompagne dans le choix du moyen auxiliaire et dans la mise en place de l'outil (apprentissage). Au bout de 3 mois, il rédige un rapport final à l'intention de l'AI.

Bien entendu, nos partenaires ne vous sont pas imposés mais proposés. Si pour des raisons diverses, en tant que parents, vous privilégiez une collaboration avec un autre organe de prestation, cela reste possible.

Il est important de préciser que l'institution n'a pas de pouvoir décisionnel concernant les aspects neuro-orthopédiques et technico-orthopédiques. Nous nous entourons de spécialistes afin de donner à chaque parent les informations les plus pertinentes possibles. Les choix et décisions appartiennent aux représentants légaux de l'enfant.

Annexe : Brochure « Présentation des moyens auxiliaires »